



Ensemble, construisons leur avenir !

**TERMES DE REFERENCE (TDR)
POUR MISSION D'ÉVALUATION**

Réalisation de l'évaluation finale du projet

**« Gestion intégrée des bassins versants et agriculture durable pour
une meilleure sécurité alimentaire et une meilleure résilience des
populations des 6ème et 5ème sections rurales des Verrettes, Haïti »**

Projet cofinancé par :
Convention n° CHT 1123 01T



TERMES DE RÉFÉRENCES

Intitulé du marché de services : Réalisation de l'évaluation finale du projet BASSINS VERSANTS VERRETTES / 6^{ème} et 5^{ème} sections rurales des Verrettes / Haïti

I. PREAMBULE

Territoire concerné

République d'Haïti – 6^{ème} et 5^{ème} sections rurales des Verrettes, Département de l'Artibonite.

Autorité contractante et partenaires

L'autorité contractante est Un Enfant par la Main, représenté par Marie-Liesse TEISSIER, Chef de secteur Haïti.

Les partenaires du projet sont les suivants :

- Principal partenaire financier : Agence Française de Développement.
- Partenaires opérationnels : Un Enfant Par La Main (UEPLM) ; Kombite pou Défens Entere Paysan (KONDEP) ; et Organisation de Développement des Jeunes de la 6^{ème} section de Ternette (ODJ6T).

Contexte général du projet

Une évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence (EFSA), menée par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) en février 2016, a estimé à environ 3,6 millions le nombre d'haïtiens en situation d'insécurité alimentaire (700,000 ménages) dont 1,5 million (300,000 ménages) en insécurité alimentaire sévère. Les petits producteurs, très affectés par des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents sont aujourd'hui particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire et n'ont souvent pas d'autre solution que d'avoir recours à des stratégies d'adaptation négatives et parfois irréversibles (consommation de produits de mauvaise qualité, réduction des portions consommées, réduction du nombre de repas par jour, vente de main d'œuvre), qui conduisent à une décapitalisation des exploitations agricoles et à la dégradation de leur conditions de vie particulièrement dans les mornes qui occupent 80% de l'espace haïtien. De plus, la situation sociale et économique extrêmement précaire des agriculteurs pauvres les contraint à la mise en œuvre d'un mode d'exploitation du milieu ne permettant pas la préservation de l'écosystème cultivé. Combiné à l'effet destructeur des pluies et des vents violents, plus de 50 % du territoire haïtien, essentiellement dans les zones de relief, est soumis à une menace importante d'érosion et pas moins de 6% des terres seraient actuellement atteintes d'érosion irréversible (INESA, 2008, cité dans CIAT, 2017). Plus spécifiquement, le niveau de pauvreté dans la 6^{ème} section rurale des Verrettes est tel que les agriculteurs sont souvent conduits à consommer les semences avant la campagne suivante.

UEPLM propose de poursuivre son intervention dans une région située en partie sommitale de la Chaîne des Matheux, dans sa partie Nord-Ouest, entre 800 et 1200 mètres d'altitude, qui surplombe la vallée de l'Artibonite et le bassin versant de la rivière Montrouis. La zone d'intervention est située sur la 6^{ème} section rurale des Verrettes et la 5^{ème} pour partie, au-dessus de 800 m d'altitude (sections rurales de Ternette et de Bastien). Les versants très abrupts de la chaîne montagneuse rendent difficiles les relations entre sa

partie sommitale et les villes situées en contrebas. Cette région extrêmement enclavée, a par voie de conséquence, peu bénéficié de projets de développement durant de nombreuses décennies.

Les premières localités de cette région, situées à une quinzaine de kilomètres de la ville de Verrettes, sont reliées à cette dernière par une route en très mauvais état, le plus souvent impraticable par les véhicules motorisés durant la saison des pluies. La population se déplace à pied, le plus souvent, aidée parfois d'animaux de bât. Il faut compter trois à quatre heures de marche pour rejoindre Verrettes depuis la région d'intervention, avec un dénivelé de plus de 600 mètres.

Outre son enclavement, la région est caractérisée par un accès à l'eau très difficile, notamment durant la longue saison sèche (novembre-avril). La nature perméable du substrat calcaire explique l'absence de réseau d'eau de surface. Malgré une pluviométrie de 2000 mm sur 6 mois, les eaux s'infiltrent rapidement et circulent en profondeur dans des formations karstiques. Des résurgences formant des sources, existent à des altitudes plus basses, au contact avec des couches imperméables. Les femmes et les enfants s'approvisionnent quotidiennement à ces sources, souvent éloignées des habitations et difficilement accessibles par des chemins escarpés. Les sources les plus proches des habitations de certaines localités (Barbe, La Borne, Remonsain) ont été captées par l'ONG suisse Helvetas. Cependant, ces captages sont insuffisants et donc l'accès à l'eau est rationné en saison sèche, ce qui oblige les familles à s'approvisionner auprès de points d'eau insalubres, au débit faible. Il est à noter que la zone est à la limite du partage des eaux entre les bassins versants de l'Artibonite et ceux débouchant sur la côte des Arcadins et plus particulièrement les périmètres irrigués de Montrouis et de l'Arcahaie réhabilités par l'Agence Française de Développement (AFD).

Enfin, très déboisés, la majorité des espaces agricoles subissent une forte érosion par les eaux de ruissellement durant la saison des pluies. L'érosion aratoire participe aussi au décapage des sols sur les pentes fortes. Les rendements agricoles sont très faibles notamment sur les versants pentus, dont les terres sont entraînées par les eaux et par l'érosion aratoire (rendement net en haricots d'avril : 2,3 à 2,5 qtx/Ha sur les terrains les plus pentus, en maïs : 2,5 à 4 qtx/Ha). Les agriculteurs les plus pauvres n'ayant accès qu'à ces terres ne parviennent pas à nourrir leur famille à partir de leur activité agricole et sont contraints de combiner celle-ci avec la vente de leur force de travail dans les villes situées en contrebas (Verrettes, Liancourt, Saint-Marc). Ces travaux saisonniers physiquement très rudes, leur permettent d'assurer la survie de la famille.

Un grand nombre de familles de la région connaît ainsi un niveau de pauvreté extrêmement élevé qui se traduit par de sérieux problèmes d'insécurité alimentaire (sous-nutrition et malnutrition), des taux de mortalité infantile très élevés et des taux de scolarisation très faibles. Malgré une bonne pluviométrie, les conditions de vie rencontrées dans cette zone sont aussi difficiles que dans les régions sèches du Nord-Ouest du pays.

Ce projet prévoit donc des interventions intégrées dans 3 axes : (i) l'aménagement durable de bassins versants dans les 5^{ème} et 6^{ème} sections rurales des Verrettes : petites infrastructures permettant la maîtrise de l'eau, la lutte contre les ravinements, le désenclavement et la distribution de revenus immédiats aux agriculteurs pauvres ; (ii) la diversification et la sécurisation des productions agricoles, grâce à des pratiques agro-écologiques, pour améliorer la sécurité alimentaire des exploitations et leur résilience ; (iii) le renforcement des compétences locales, notamment par le biais du renforcement de

deux associations locales (KONDEP et ODJ6T) et l'implication des acteurs de la société civile et des autorités locales dans la connaissance et la définition d'actions innovantes et durables.

Les principaux partenaires opérationnels prévus dans le cadre du présent projet sont (i) Un Enfant par la Main (**UEPLM**), présente dans la zone depuis 2013, l'association s'appuie sur les compétences développées en aménagement de bassins versants pour conduire les activités relatives à la diversification agricole et à la construction d'ouvrages hydrauliques ; (ii) l'Association paysanne Kombite pou Défens Entere Paysan (**KONDEP**) qui réunit 1200 paysans et œuvre localement pour l'amélioration de la conduite de l'élevage et de ses performances ainsi que pour le développement des productions végétales à forte valeur marchande ; et enfin (iii) l'Organisation de Développement des Jeunes de la 6^{ème} section de Ternette (**ODJ6T**), une association paysanne réunissant 300 paysans et qui a déjà pris part lors de précédents projets à la construction d'ouvrages de petite hydraulique dans la zone (citerne essentiellement).

Ce projet est également réalisé en étroite collaboration avec les services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, ainsi que la Mairie de la Commune Verrettes, et plus spécifiquement le CASEC de la 6^{ème} section des Verrettes.

II. PRESENTATION DU PROJET, OBJET DE L'EVALUATION FINALE

Montage du projet

Le Projet BASSINS VERSANTS VERRETTES a démarré de façon effective le 1^{er} mars 2019 pour une durée de 36 mois. Le budget total du projet s'élève à **449 920 Euros**, dont 209 250 Euros financés par l'Agence Française de Développement.

Objectifs du projet

Objectif général

Améliorer la sécurité alimentaire et la résilience des populations des bassins versants des communes rurales de la Chaîne des Matheux en conciliant sécurisation et diversification des productions agricoles, meilleure gestion de l'eau et protection de l'environnement.

Objectif(s) spécifique(s)

- **OS1** : Améliorer durablement la gestion des bassins versants (désenclavement, gestion des eaux de ruissellement, protection des sols) dans les 6^{ème} et 5^{ème} sections rurales de la commune des Verrettes.

Indicateurs d'effet pour OS1 : 2 ravines et 3 zones identifiées comme prioritaires des bassins versants des rivières affluentes du fleuve Artibonite et de la rivière Montrouis sont aménagées durablement.

- **OS2** : Diversifier et sécuriser les productions agricoles des exploitations familiales dans les 6^{ème} et 5^{ème} sections rurales de la commune des Verrettes.

Indicateurs d'effet pour OS2 : 80% des 1300 agriculteurs/ices ciblés diversifient et sécurisent leurs productions agricoles et leurs sources de nourriture, dont 30% de femmes.

- **OS3** : Renforcer les compétences des associations paysannes locales KONDEP et ODJ6T et impliquer les autorités locales et la communauté dans la réflexion et la proposition d'actions innovantes pour une meilleure sécurité alimentaire et une meilleure résilience des populations.

Indicateurs d'effet pour OS3 :

- *KONDEP et ODJ6T bénéficient de renforcement de capacités et de renforcement matériel leur permettant de poursuivre leurs activités de façon durable.*
- *80% des 100 bénéficiaires ciblés améliorent leurs connaissances et s'impliquent dans la réflexion et la proposition d'actions innovantes d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la résilience des exploitations agricoles, dont 30% de femmes.*

Résultats attendus du projet

Objectifs/résultats	Indicateurs de résultats chiffrés et cibles visées et sources de vérification
<p>OS 1 : Améliorer durablement la gestion des bassins versants (désenclavement, gestion des eaux de ruissellement, protection des sols) dans les 6^{ème} et 5^{ème} sections rurales de la commune des Verrettes</p>	
<p>Résultat 1.1 L'accès à l'eau et la diversification du couvert végétal sont améliorés et la dégradation des sols est réduite dans les 6^{ème} et 5^{ème} sections des Verrettes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ 60% des 5000 agriculteurs/ices ciblés ont un accès amélioré à l'eau pour des usages domestiques et agricoles ; ○ 60% des 5000 agriculteurs/ices ciblés bénéficient de tronçons de pistes améliorés pour le transport des denrées agricoles ; ○ Les sédiments cumulés en amont des ouvrages sont mesurés et utilisés par les agriculteurs et ces utilisations sont documentées. <p>Méthodes de collecte : Fiches techniques des ouvrages construits (échelles graduées en amont de seuils construits pour mesurer les sédiments, m3 de stockage de l'eau, etc.) ; Listes des bénéficiaires des aménagements ; Rapport d'évaluation des impacts des aménagements ; Relevés pluviométriques de la zone.</p>
<p>OS 2 : Diversifier et sécuriser les productions et les revenus agricoles des exploitations familiales dans les 6^{ème} et 5^{ème} sections rurales de la commune des Verrettes</p>	
<p>Résultat 2. Les productions vivrières et de rente (tant végétales qu'animales) sont diversifiées et sécurisées par la promotion de pratiques agroforestières et agro-écologiques adaptées à chaque étage agro-écologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ 80% des 630 agriculteurs/ices ciblés diversifient leur production agricole maraîchère/vivrière ; ○ 80% des 550 agriculteurs/ices ciblés diversifient leur production fruitière et forestière (parmi eux 50 sont formés au greffage) ; ○ 80% des 50 agriculteurs/ices ciblés contribuent à faire évoluer les pratiques d'élevage ; ○ 100% des 100 agriculteurs ciblés disposent d'outils agricoles adaptés aux pratiques techniques et culturelles de la région. <p>Méthodes de collecte : Rapports de suivi du volet agricole, Listes des bénéficiaires /rapports de distribution, Rapport d'évaluation des impacts des activités.</p>

OS 3 : Renforcer les compétences des associations paysannes locales KONDEP et ODJ6T et impliquer les autorités locales et la communauté dans la réflexion et la proposition d'actions innovantes pour une meilleure sécurité alimentaire et une meilleure résilience des populations

Résultat 3. Les compétences des associations paysannes locales KONDEP et ODJ6T sont renforcées et les populations et autorités locales sont en mesure d'élaborer des stratégies d'amélioration de la résilience et de la sécurité alimentaire

- KONDEP et ODJ6T acquièrent des compétences organisationnelles et techniques : diversification des productions agricoles (greffage, agroécologie, échanges paysans, construction d'ouvrages d'accès à l'eau, etc.) ;
- Une boutique d'intrants cogérée est créée dans le local d'ODJ6T construit par le projet ;
- 80% des 75 agriculteurs/ices et autorités locales ciblés ont amélioré leurs connaissances sur des pratiques innovantes d'aménagement de bassins versants, d'amélioration de la résilience et de la sécurité alimentaire des exploitations agricoles ;
- 100% des 4 pépiniéristes ciblés ont amélioré leur capacité de production ;
- 80% des 20 jeunes agriculteurs ayant été formés à la maçonnerie ont des compétences pour développer une double-activité.

Méthodes de collecte : Rapports de suivi des activités ; Liste des bénéficiaires.

Activités et réalisations du projet

OBJECTIF SPECIFIQUE 1

Activité 1.1.1 Réhabilitation des passages abîmés permettant de viabiliser des tronçons entiers de pistes rurales plurifonctionnels.

Activité 1.1.2 : Construction d'ouvrages de petite hydraulique de montagne (seuils bassins maçonnés ou en gabion, bassins)

Activité 1.1.3 : Construction de citernes pour améliorer l'accès à l'eau des familles

OBJECTIF SPECIFIQUE 2

Activité 2.1 : Appui au développement des cultures à forte valeur ajoutée : arboriculture fruitière et forestière ; productions maraîchères et vivrières.

Activité 2.2 : Appui à la constitution de parcelles clôturées autour et à proximité des habitats installés sur les versants : installation de haies vives pour clôturer les parcelles cultivées à proximité des habitations situées sur les versants ; distribution d'outils de travail pour la constitution des clôtures et l'aménagement des parcelles cultivées.

Activité 2.3 : Introduction de nouvelles pratiques pour l'amélioration de la conduite de l'élevage : aménagement d'enclos couverts de parcage nocturne des chèvres ; mise en place de parcelles fourragères expérimentales et distribution de fourrages ; mise en place de clapiers à lapins et appui au développement de la cuniculture, pour les très petites exploitations agricoles.

OBJECTIF SPECIFIQUE 3

Activité 3.1 : Renforcement des compétences et des moyens d'action de deux associations locales ODJ6T et KONDEP : renforcement organisationnel des deux structures ; renforcement matériel des deux structures ; appui à la mise en place d'une filière d'approvisionnement en intrants.

Activité 3.2 : Echanges paysans.

Activité 3.3 : Renforcement de 4 pépiniéristes.

Activité 3.4 : Formation de jeunes agriculteurs à la maçonnerie dans le cadre de la construction d'ouvrages.

Activité 3.5 : Formation continue de l'équipe.

Bénéficiaires du projet

Bénéficiaires directs : le projet aura comme groupe cible les familles de petits (entre 0.5 et 5 Ha) et de très petits exploitants agricoles (<0,5Ha) (6280), les associations paysannes locales (2) ; les pépiniéristes locaux (4), les jeunes de la zone formés à la maçonnerie (20) ainsi que les pouvoirs publics nationaux et locaux dont les ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT), le Bureau Agricole Communal (BAC), le Conseil d'Administration de la Section Communale (CASEC). Plus précisément :

- Les activités liées à l'aménagement durable de bassins versants (réhabilitation des tronçons les plus abîmés/difficiles de pistes rurales, construction de citernes et construction d'ouvrages de petite hydraulique de montagne) cibleront 5000 agriculteurs/ices ;
- Les activités liées à la diversification et la sécurisation des productions agricoles (arboriculture, maraîchage (légumes et condiments), vivrier (ignames) et pratiques visant une meilleure pratique de l'élevage) cibleront 1300 agriculteurs/ices ;
- Les activités liées au renforcement des compétences locales et à l'implication des acteurs de la société civile et des autorités locales cibleront directement 2 associations locales, KONDEP (1200 paysans) et ODJ6T (300 membres), et 100 bénéficiaires des échanges paysans, de la formation à la maçonnerie et du soutien aux pépiniéristes de la zone ciblée.

Bénéficiaires indirects : la population de la zone d'intervention qui bénéficiera de l'amélioration de l'accès à l'eau, du désenclavement, de la diversification des productions agricoles et de la réduction des risques liés aux aléas climatiques, soit un total de 27 125 habitants (5^{ème} section communale des Verrettes-Bastien : 14 906 habitants et 6^{ème} section communale des Verrettes-Ternette: 12 219 habitants).

Equipe de mise en œuvre du projet

Les ressources humaines mobilisées dans le cadre du projet sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Fonction	Responsabilités	Statut	ETP (mois)	ETP (%)
<i>- Dont personnel expatrié:</i>				
Chef de secteur Haïti	Supervision générale du projet, représentation institutionnelle auprès des bailleurs en Haïti	Salarié	6	17%
VSI Coordinateur technique Agricole	Expertise technique agricole. Orientations stratégiques sur le volet agricole, appui aux équipes, dispositif suivi-évaluation du projet,	VSI	12	33%

	reporting. Représentation institutionnelle auprès des partenaires et AL			
<i>- Dont personnel local:</i>				
Technique - Ingénieur Génie Civil	Expertise technique. Orientation stratégique sur le volet construction des ouvrages. Prépare, organise, supervise et contrôle les travaux.	Salarié	12	33%
Technique - Agronome 1	Mise en place des activités du volet agricole : identification et suivi des bénéficiaires, organisation et suivi des activités agricoles	Salarié	36	100%
Technique - Agronome 2	Mise en place des activités du volet agricole : identification et suivi des bénéficiaires, organisation et suivi des activités agricoles	Salarié	18	50%
Technique/Administratif - Coordinateur projet	Coordination des activités et de l'équipe, organisation de réunions de suivi (équipe et partenaires), reporting. Représentation institutionnelle auprès des partenaires et AL	Salarié	12	33%
Administratif - Responsable Administratif et financier	Vérification des pièces et enregistrement comptable, gestion et suivi des caisses, suivi budgétaire Haïti	Salarié	12	33%
<i>- Dont personnel en appui ponctuel:</i>				
Expertise technique agricole		Consultant		
<i>- Dont personnel siège dédié au projet:</i>				
Responsable des programmes - siège	Supervision générale du projet, validation des rapports financiers, représentation institutionnelle auprès des bailleurs en France et recherche de cofinancements	Salarié	3	8%

CONTENU DE LA PRESTATION ET METHODOLOGIE

Périmètre de la prestation

La prestation se tiendra principalement dans la commune de Verrettes (5^{ème} et 6^{ème} sections rurales) dans le cadre du projet BASSINS VERSANTS VERRETTES mis en œuvre par Un Enfant Par La Main, KONDEP et ODJ6T.

Objet de la prestation

La prestation concerne une mission de consultance pour la réalisation de l'évaluation externe finale du projet BASSINS VERSANTS VERRETTES.

Interlocuteurs et collaboration pour la réalisation de la prestation

Le consultant devra travailler de manière rapprochée avec l'équipe en charge du projet. Les principales personnes concernées sont :

Pour **UEPLM** :

- Marie-Liesse Teissier, Cheffe de secteur Haïti ;
- Dieulès Mozard, Coordinateur des Programmes Haïti ;
- Oriole Montuma, Coordinateur des Programmes Chaîne des Matheux ;
- Vanessa Quintero, Responsable des Programmes.

Pour **KONDEP** :

- Jones FALEUS et Maksonne DARELUS

Pour **ODJ6T** :

- Nadal MILIEN et Luders NERILUS

Les objectifs de la prestation

L'évaluation couvrira les 5 domaines consacrés : pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact pour les trois composantes (objectifs spécifiques) du projet.

Dans le cadre de cette prestation, le/la consultant(e) aura pour missions de répondre aux questions évaluatives et atteindre les objectifs suivants :

Objectif 1 : Apprécier la qualité du travail réalisé, au regard des objectifs du projet et du contexte de l'action

Au regard de l'objectif général du projet, qui est « Améliorer la sécurité alimentaire et la résilience des populations des bassins versants des communes rurales de la Chaîne des Matheux en conciliant sécurisation et diversification des productions agricoles, meilleure gestion de l'eau et protection de l'environnement », l'évaluation externe finale devra permettre de dire si :

- Les activités choisies par le projet sont pertinentes, cohérentes, efficaces, efficaces et durables ;
- Les ouvrages construits sont de qualité et appropriés ;
- Les impacts attendus de ces activités sur les bénéficiaires sont positifs ou négatifs.

Il n'est pas attendu de jugement absolu sur ces points mais bien d'une appréciation tenant compte des spécificités du milieu d'un point de vue bioclimatique, ainsi que de l'évolution du contexte, notamment sanitaire, socio-politique et sécuritaire.

Objectif 2 : Apprécier la durabilité des résultats et identifier les éventuels effets indirects du projet dans la zone d'action

- Les personnels techniques et les bénéficiaires formés par le projet permettront-ils une diffusion des connaissances acquises pour des utilisations futures ?
- Concernant les nouvelles pratiques agricoles et les activités économiques introduites par le projet :
 - Quel est leur degré d'appropriation par les bénéficiaires ?
 - Seront-elles reconduites et diffusées par les bénéficiaires après la fin du projet ?
- Les partenaires institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du projet (BAC et CASEC) ainsi que les partenaires locaux (KONDEP et ODJ6T), sont-ils en mesure de tenir compte des résultats par le projet dans la conduite d'actions futures ?
- Comment les principes et méthodes promus au travers du projet sont-ils compris et utilisés à la fois par les bénéficiaires, les partenaires institutionnels et les partenaires locaux ?
 - Comment les expriment-ils ?
 - Sont-ils en mesure de se les approprier et de les reproduire ?

Objectif 3 : Émettre un jugement sur la pertinence de la stratégie mise en place auprès des groupes cibles appuyés par le projet (bénéficiaires, partenaires, équipe) et délivrer des recommandations stratégiques pour en assurer leur durabilité

La mission devra évaluer l'intérêt et l'appréciation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités du projet (exploitants agricoles, associations paysannes, pépiniéristes locaux, jeunes formés à la maçonnerie, pouvoirs publics nationaux et locaux, personnels du projet, etc.).

La mission devra également permettre d'évaluer la pertinence du montage stratégique du dispositif à un niveau local et national.

Objectif 4 : Proposer des adaptations stratégiques pour renforcer les résultats et impacts du projet BASSIN VERSANTS VERRETTES

Sur la base des analyses réalisées pour les points 1 à 3, la mission devra délivrer des recommandations détaillées et argumentées pour permettre à UEPLM et ses partenaires, KONDEP et ODJ6T, d'adapter leurs stratégies d'appui aux partenaires et aux populations bénéficiaires des projets qu'ils mettent en œuvre.

La mission devra également identifier les leçons apprises (autrement dit, analyse des succès, des limites, des échecs et des raisons à cela) et formuler des recommandations pour contribuer au développement de projets futurs, en particulier le projet Bassins Versants Haïti phase II, soumis pour financement à l'Agence Française de Développement en 2021.

La méthodologie de la prestation

La méthodologie devra être basée sur une approche participative mettant en avant les avis des partenaires locaux et des bénéficiaires du projet dans les zones d'intervention du projet.

Le/la consultant(e) devra décrire précisément la méthodologie et le phasage qu'il/elle mettra en œuvre pour l'évaluation de ce projet, en précisant les outils utilisés pour chaque phase (entretien individuel, focus group, enquête spécifique, etc.) L'évaluateur/trice n'hésitera pas à mettre en annexe de sa proposition des outils qu'il/elle a déjà utilisé pour des études similaires.

Les informations disponibles à valoriser

Le projet dispose d'un certain nombre de documents et informations sources permettant de préciser :

- Les intentions stratégiques : les contrats de financements du projet, les protocoles d'accord avec les partenaires, les rapports d'exécution intermédiaire adressés aux bailleurs, les comptes-rendus du comité de pilotage, les comptes-rendus d'activités, etc.
- Les résultats concrets, les difficultés rencontrées et les choix tactiques : tableaux de suivi des activités réalisées par l'équipe de coordination du projet, etc.

Les différentes dimensions nécessaires à l'évaluation :

a) Identifier les résultats du projet, les limites et les solutions trouvées

Revue de la littérature du projet, entretiens de vive voix ou par Skype avec les responsables du projet au siège d'UEPLM et en Haïti.

b) Comprendre le contexte de l'intervention

Il conviendra de rencontrer les partenaires institutionnels du projet, notamment les pouvoirs publics locaux dont les représentants du Ministère de l'Agriculture, le Bureau Agricole Communal (BAC), et le Conseil d'Administration de la Section Communale (CASEC).

c) Comprendre les obstacles et les limites sociales de l'action

Il conviendra d'analyser les réactions des personnels techniques et des bénéficiaires face aux limites et/ou aux difficultés d'ordre social rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre du projet et faire des propositions.

Il s'agit de rencontrer les équipes du projet pour identifier leur niveau d'implication dans le projet, leur progression durant le projet, la perception de leur rôle aujourd'hui et après le projet, leurs perspectives.

Il s'agira également de rencontrer les agriculteur/trice(s), associations paysannes, pépiniéristes locaux, jeunes formés à la maçonnerie et autres partenaires du projet pour apprécier leur perception des appuis dispensés par le projet et leur vision de la suite.

d) Comprendre les obstacles et les limites techniques de l'action

Il conviendra de prendre connaissance des rapports d'exécution technique intermédiaires, entretiens avec les agriculteur/trice(s), etc. ainsi que les autres partenaires locaux avec qui UEPLM et ses partenaires KONDEP et ODJ6T travaillent.

Livrables attendus

La prestation comprendra les livrables suivants :

Intitulé du rapport	Contenu	Date de remise de documents
Une note de démarrage	Elle fera le point des premières investigations sur la base des lectures documentaires et des premières discussions et échanges. Elle présentera les questions et hypothèses que l'évaluateur traitera sur le terrain. Elle	Avant le départ sur le terrain

	présentera également le planning prévisionnel des visites et entretiens prévus lors de la mission terrain ainsi que la méthodologie employée.	
Aide-mémoire	Rapport préliminaire en fin de mission (sous forme d'idées non nécessairement rédigées ni étayées) rédigé en français	A la fin de la mission sur le terrain
Rapport intermédiaire	Rapport intermédiaire de la mission d'évaluation, rédigé en français	Maximum 3 semaines après la fin de la mission sur le terrain
Rapport final	Rapport final validé par le pouvoir adjudicateur en français.	Maximum 1 semaine après les retours d'UEPLM et de ses partenaires, KONDEP et ODJ6T, sur le rapport intermédiaire

Le rapport final devra comprendre :

- Un **rapport principal** avec :
 - Un rappel rapide de la méthodologie employée ;
 - Les observations et résultats de l'évaluation, selon les termes définis plus haut ;
 - L'analyse des effets du projet et de la perception par les bénéficiaires, par les institutions et autres acteurs impliqués dans le secteur ;
 - Des perspectives et conditions de pérennisation des activités du projet ;
 - Des recommandations concrètes (liées aux observations et résultats de l'évaluation) et constructives à adresser à une ou plusieurs parties prenantes en vue de la mise en œuvre d'une phase II.
- Une **synthèse** – résumé exécutif (8 pages maximum) reprenant, après une présentation générale rapide, les principales conclusions et recommandations.

Selon les possibilités logistiques et de déplacements, une **restitution** in situ pourra éventuellement être organisé de concert entre le personnel du projet et le/la consultant.e auprès des principaux acteurs du projet.

CALENDRIER INDICATIF DE LA PRESTATION

Le contrat de prestation de service devra être signé obligatoirement entre UEPLM et le/la consultant(e) avant le 22 octobre 2021.

La date de début de l'exécution de la prestation est prévue à partir de la première semaine du mois de novembre 2021 sous réserve de la disponibilité des équipes du projet. A compter de cette date, celle-ci est prévue pour une durée maximale de 30 jours calendaires.

Des réunions de démarrage de l'activité sont à prévoir avec les équipes d'UEPLM, de KONDEP et d'ODJ6T. Ces réunions se tiendront soit via skype avec les sièges, soit de vive voix avec les équipes du projet à Port-au-Prince et à Verrettes.

Le lieu principal de la prestation est Haïti, Département de l'Artibonite, Commune de Verrettes.

Le (ou la) consultant(e) devra faire une proposition de programme détaillée de sa prestation.

LOGISTIQUE

Conformément à la nature de cette action, la mise en œuvre de la prestation est à la charge du/de la consultant(e).

Toutes indemnités de séjour (perdiem, billets d'avion, frais de nourriture, frais d'hébergement, location de véhicules, carburant, etc.), de sous-traitance et autres perdiems versés pour des missions effectuées dans le cadre du présent marché sont directement inclus dans les honoraires et sont à la charge du/de la consultant(e).

PROFIL ET COMPETENCES REQUISES DU CANDIDAT ET EXPERIENCES

Les compétences et expériences requises pour la consultance sont :

Cette mission sera effectuée par un agro-économiste connaissant la zone d'intervention (ou ayant plusieurs expériences en milieu rural en Haïti) et ayant une expérience en sécurité alimentaire et nutrition. Il devra également disposer d'une expérience confirmée dans le suivi et l'évaluation de projets de développement, de renforcement des capacités et de partenariats avec les organisations locales.

Le/la consultant(e) devra justifier les qualifications ci-après :

- Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures en agronomie avec une spécialisation en agro-économie et/ou agro-alimentaire ;
- Avoir une expérience pertinente d'au moins 5 années en matière de suivi-évaluation et de gestion de projet de développement ;
- Avoir une bonne aptitude à travailler en équipe ;
- Avoir une excellente capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction de rapport ;
- Connaître les procédures AFD ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française et du créole haïtien.

MONTANT DE LA PRESTATION

Le budget global maximum de l'évaluation finale est fixé à 10 500 EUROS (dix mille cinq cent euros) toutes taxes comprises, comprenant le temps de travail (préparation de l'évaluation, mission

de terrain et rédaction des rapports), les per diem, les transports (internationaux et locaux) ainsi que les frais administratifs (visa, téléphone, etc.).

La proposition technique devra être présentée selon le canevas en Annexe 2 et comprendre un budget prévisionnel détaillé (conforme au modèle présenté en Annexe 1) compris dans cette enveloppe.

III. FORMULAIRE DE RÉPONSE

Les offres techniques et financières doivent respecter le canevas de réponse présenté ci-dessous.

Dans l'enveloppe prévue pour l'offre technique :

- i. Présentation générale du soumissionnaire
- ii. Qualifications techniques
- iii. Programme de travail
- iv. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Dans l'enveloppe prévue pour l'offre financière :

- v. Proposition de l'offre financière

1. LA PRESENTATION GENERALE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom du Soumissionnaire :

Adresse officielle :

Téléphone :

Fax :

Adresse(s) mail :

Type de société (personne physique, société anonyme, etc.) :

Date de création de la société :

Nationalité de la personne morale ou physique :

Nombre d'années d'expérience :

Présentation du soumissionnaire (maximum 2 pages) :

2. QUALIFICATIONS TECHNIQUES

Curriculum vitae du soumissionnaire¹

(i) Etat civil

Nom de famille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Statut civil :

Adresse (téléphone/fax/e-mail) :

(ii) Formation / Etudes

<i>Institutions :</i>	
<i>Date :</i> <i>De (mois/Année)</i> <i>A (mois/Année)</i>	
<i>Diplôme :</i>	

Appartenance à une organisation professionnelle :

Autres compétences (par ex. maîtrise de l'informatique, etc.)

(iii) Expériences professionnelles

Position actuelle :

Années d'expérience professionnelle :

Qualifications principales :

Expérience professionnelle :

<i>Date : de (mois/Année) à (mois/Année)</i>	
Lieu	
Compagnie / Organisation	
Position	
Description d'emploi	

¹ Inclure le/les CV du soumissionnaire.

Expériences du soumissionnaire

Lister les principales missions de même nature effectuées au cours des cinq (5) dernières années (15 références pertinentes maximum en incluant les budgets des projets évalués) :

-

3. LE PROGRAMME DE TRAVAIL

Veillez donner une explication de votre programme de travail relatif au marché de services :

- La compréhension de la prestation (*max 2 pages*) :
 - Des Termes de Référence présentés ;
 - Du contexte du projet ;
 - Du projet lui-même.

- Une proposition de programme de travail : (*max 5 pages*)
 - Méthodologie proposée pour atteindre les objectifs de la prestation de façon documentée et argumentée, en décrivant chaque étape (stratégies, méthodologies et moyens utilisés) ;
 - Une proposition de plan de transmission des livrables ;
 - Les résultats attendus ;
 - Les limites de l'évaluation ;
 - Toute autre information permettant une bonne compréhension de la méthode utilisée.

- Le planning des activités détaillé (chronogramme prévisionnel) selon les contraintes de temps indiquées dans les TDR. *NB : le chronogramme devra bien faire mention des différentes étapes.*

4. LA PRESENTATION DE L'OFFRE FINANCIERE

La proposition financière devra être accompagnée d'une lettre reprenant un résumé de la proposition financière.

Résumé de la proposition financière

Item	Prix
	Montant total des deux tranches (en EUROS)
Prix de la proposition financière incluant	
(A) Rémunération	
(B) Autres dépenses	
Prix total de la proposition financière :	

Proposition financière

A. Rémunération					
No.	Nom	Poste	Rémunération Expert-jour ou mois (en EUROS)	Contribution totale en Expert/ jour ou mois	Montant en EUROS
Personnel clé					
PC-1					
PC-2					
...					
Autres personnels					
AP-1					
AP-2					
...					
Sous total					

B. Autres dépenses					
N°	Type de dépenses Remboursable	Unité	Coût unitaire	Quantité	Montant en EUROS
	<i>Perdiem</i>	<i>Jours</i>			
	<i>Voyage</i>	<i>Billet</i>			
	<i>Transport</i>	...			
	<i>Communication</i>	...			
			
Sous total					

5. LA DECLARATION D'INTEGRITE, D'ELIGIBILITE ET D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

A : Client - **UEPLM**

- Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l' « **AFD** ») ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
- Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.3) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> ;
 - 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.
- Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

- avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
 - être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
- Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
 - Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
 - Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime ;

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime ;

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles ;

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles ;

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises ;

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France ;

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

- Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom _____ En tant que _____

Signature _____

En date du _____ jour de _____

IV. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

Le dossier administratif

Le dossier administratif comprend :

- I. La présentation générale du soumissionnaire et documents administratifs légaux (patente, NIF, diplômes, etc.)
- II. Qualifications techniques
- III. Le programme de travail
- IV. La présentation de l'offre financière
- V. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social signé.

Les critères de sélection et de pondération

L'offre technique, évaluée sur 100 points, sera sélectionnée selon les critères suivants :

Critères offre technique	100 points
CV et expériences	50 points
Méthodologie d'intervention	30 points
Chronogramme d'intervention	20 points

L'offre financière, sera évaluée selon les modalités suivantes :

- La Proposition financière dont le prix évalué est le moins élevé (Pm) se verra attribuer la note de prix (Np) maximale de 100 ;
- La note de prix des autres propositions sera calculée par la formule ci-après :
 - $Np = 100 \times Pm / P$
 - « Np » est la note de prix
 - « Pm » est le prix le moins élevé
 - « P » le prix de la proposition évaluée

Le marché de services sera attribué à l'offre la mieux-disante, le poids de la qualité technique de l'offre étant prépondérante par rapport au prix dans la notation. Les pondérations attribuées à la proposition technique (PT) et à la proposition financière (PF) sont les suivantes : PT = 0.8 et PF = 0.2.